

*Dépenses gouvernementales*

que la durée d'une session. En effet, c'est le caractère d'un tribunal, d'une institution judiciaire que ces juges, que ces membres se situent à l'extérieur des pressions politiques, des durées de mandat qui ne leur permettent pas de s'acquitter de leurs fonctions d'une manière conséquente.

Par conséquent, la première modification qui devrait être faite est de donner au comité des comptes publics une base permanente. C'est un comité qui devrait siéger aussi longtemps que son travail l'exige, que le rapport de l'Auditeur général et que les états financiers du gouvernement n'ont pas été discutés et débattus à fond. C'est un comité également dont les membres devraient pouvoir être nommés pour au moins une période de quatre ans, et ne devraient pas pouvoir être changés, à moins de circonstances exceptionnelles. C'est un comité également dont les durées de sessions ne devraient pas s'aligner nécessairement sur la période de session de la Chambre. En effet, il peut arriver que pendant la période d'une année financière, la Chambre ne puisse siéger que six mois, alors que les travaux du comité pourraient devoir s'étendre sur une période d'au moins huit mois pour qu'on puisse s'acquitter des recommandations et des mandats qui lui sont confiés dans le rapport de l'Auditeur général.

Je crois, madame le président, qu'il y aurait lieu de modifier le Règlement de la Chambre et de faire en sorte que dès que le rapport de l'Auditeur général du Canada est déposé il soit automatiquement déferé au comité, que le Parlement soit en session ou qu'il n'y soit pas. Je crois également que l'un des rôles de ce comité serait de s'assurer que ses recommandations puissent faire l'objet d'initiatives immédiates de la part du gouvernement.

En effet, il est inutile d'avoir des journées d'opposition comme aujourd'hui où chaque député se lève et fait valoir, l'un que le gouvernement dépense trop, l'autre, que le gouvernement ne dépense pas assez, et un autre, que le gouvernement dépense juste assez. Il est absolument inutile d'avoir des débats comme ceux-ci. Je crois que si nous voulons être efficaces, il faudrait plutôt, au sujet des 33 paragraphes du rapport de l'Auditeur général qui n'ont pas fait l'objet de modifications dans notre procédure administrative, demander à chaque ministre responsable de ces paragraphes pourquoi, à l'intérieur de son ministère, une mesure n'a pas été prise pour modifier ou pour donner suite aux recommandations de l'Auditeur général. Voilà un geste qui m'apparaîtrait beaucoup plus positif, plus efficace pour servir davantage les intérêts des Canadiens. C'est préférable au fait de simplement pointer la construction d'une piscine, l'achat de deux voitures, qu'il s'agisse d'une Cadillac ou d'une Volkswagen ou encore des dépenses exagérées dans un porte-avion ou dans autre chose.

Ce n'est pas important une Cadillac dans un budget de 14 milliards de dollars. Ce qui est important, c'est que l'administration qui a eu à prendre cette décision ait suivi la procédure et ait suivi les directives des organismes de contrôle à l'intérieur du ministère qui faisait cet achat. Une fois que le billet est acheté, une fois que la dépense est faite, c'est très facile d'arriver et de dire: le gouvernement a trop dépensé. Il est beaucoup plus exigeant, avant que la dépense soit faite, de contrôler la décision qui a été prise au moment où la prévision budgétaire a été faite.

Est-ce qu'il y a un député en cette Chambre qui a remis en cause le budget du ministère des Approvisionnements et Services au moment où on a comptabilisé la dépense qui devait être faite pour acheter cette voiture? Il n'y a pas un député de cette Chambre qui ait indiqué que sur le budget il y avait une somme prévue qui n'aurait pas dû figurer dans nos prévisions budgétaires. Pourtant, une fois que le

montant est dépensé, on se scandalise, et on en fait une histoire d'envergure nationale. Ce n'est pas de responsabilité ministérielle ni de responsabilité publique, madame le président, que de revenir après coup et de remettre en cause des décisions dont on a été soi-même partie par son silence et sa facilité.

Je pense, madame le président, que si nous devons modifier notre procédure, c'est bien au niveau de la façon dont les décisions sont prises, avant qu'effectivement les dépenses soient effectuées. Je crois, madame le président, que si le comité des comptes publics a une utilité, il ne faut pas que son rapport, une fois ses sessions terminées, soit déposé sur la table de cette Chambre et qu'il demeure lettre morte. Je crois que ce qu'on devrait faire c'est que le troisième rapport du comité des comptes publics, qui a été déposé au mois de mars sur la table de la Chambre, soit débattu par les députés de l'opposition. Personne n'a jamais demandé que le ministre qui faisait l'objet de l'une de ces recommandations apparaisse en cette Chambre. Je crois, madame le président, que si les journées d'opposition doivent servir à quelque chose, elles doivent servir à améliorer la procédure administrative et la façon dont les contrôles financiers sont exercés à l'intérieur des ministères.

Il est utopique de penser qu'un ministre aujourd'hui contrôle toutes les décisions qui sont prises dans son ministère. Bien souvent, pour la majorité des dépenses qui sont prévues au budget, les dépenses sont effectuées à l'insu du ministre. Ce n'est qu'après coup que l'on informe le public que telle ou telle dépense a été faite en fonction des prévisions budgétaires qui avaient été votées en cette Chambre.

Je pense, madame le président, que l'une des modifications majeures que la Chambre et que l'opposition devrait suggérer, et je ne crois pas qu'il y ait de refus de ce côté-ci de la Chambre, ce serait précisément d'utiliser l'une des journées d'opposition pour donner suite aux recommandations du rapport de l'Auditeur général qui n'ont pas déjà fait l'objet de modifications et d'amendements de la part des ministères en cause.

Je pense, madame le président, que nous avons déjà établi une étape en ce sens: 55 paragraphes du rapport de l'Auditeur général de l'année dernière ont déjà fait l'objet de modifications et d'amendements. L'honorable président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a écrit à l'Auditeur général du Canada pour lui dire que 55 paragraphes avaient fait l'objet de mesures immédiates de la part des ministères en cause; 11 paragraphes faisaient également l'objet d'étude. Éventuellement, une mesure serait prise, mais que 33 paragraphes étaient demeurés lettre morte. Voilà ce qui m'inquiète, madame le président: un comité siège pendant six mois, le rapport est déposé sur la table, il contient la liste des dépenses du gouvernement, l'opposition le laisse sur la table, mais lorsqu'il faut parler des dépenses extravagantes du gouvernement, on nous raconte une série de sornettes mais on ne prend pas le texte des véritables dépenses et des véritables fautes de l'administration. Je pense, madame le président, que si on veut être conséquents avec les institutions de la Chambre, si on veut leur donner la responsabilité, la respectabilité qu'ils doivent avoir dans notre système parlementaire, c'est en s'attaquant d'abord à des réformes comme celles-là et en laissant pour la galerie toutes les autres dépenses qui finalement ne sont que des gouttes d'eau dans une réforme administrative qui vise d'abord l'intérêt des Canadiens.